



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/11/19

Reçu en Préfecture le : 22/11/19  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mercredi 20 novembre 2019**  
**D-2019/467**

***Aujourd'hui 20 novembre 2019, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Elizabeth TOUTON, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Madame Chantal FRATTI, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur François JAY,  
*Madame Florence FORZY-RAFFARD présente jusqu'à 15h45*  
*Madame Solène COUCAUD-CHAZAL présente jusqu'à 17h15*  
*Monsieur Erick AOUIZERATE présent à partir de 17h00*

**Excusés :**

Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Constance MOLLAT, Madame Nathalie DELATTRE, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Madame Catherine BOUILHET

**Aide à la création de structures de logements spécifiques.  
Résidence accueil de 25 logements réalisés par la SA d'HLM  
MESOLIA et située rue du Docteur Timothée PIECHAUD  
à Bordeaux. Demande de subvention. Autorisation.**

Madame Alexandra SIARRI, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le développement d'une offre diversifiée de logements est au cœur du Projet urbain et de la politique de cohésion sociale de la Ville de Bordeaux.

Dans ce cadre, la Ville de Bordeaux soutient la réalisation de logements sociaux familiaux, mais également la création de résidences spécifiques destinées à accueillir des publics caractérisés par des situations sociales, financières ou de mobilités particulières. Ces structures maillent l'ensemble du territoire bordelais et inscrivent leur action dans le cadre métropolitain.

Dans ce sens, la Ville de Bordeaux souhaite soutenir la création, par la SA d'HLM MESOLIA, d'une résidence d'accueil de 25 logements en PLAI située rue du Docteur Timothée PIECHAUD à Bordeaux.

La résidence comprendra des studios de 24 m<sup>2</sup> à 30 m<sup>2</sup> équipés de kitchenettes et de sanitaires individuels, et meublés. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'établissement sera géré par l'association des cités du secours catholique.

Une résidence d'accueil est une pension de famille dédiée à des personnes handicapées psychiques suivies par un service d'accompagnement. Elle s'adresse à des personnes suffisamment stabilisées pour vivre en logement autonome, mais dont la fragilité rend nécessaire une présence, qui sans être continue, vise à apporter un cadre sécurisant, une convivialité et un accompagnement social. Cette forme d'habitat, sans limitation de durée, associe le libre usage de l'espace privatif et la présence d'espaces collectifs répondant aux besoins d'échange et de socialisation. Il s'agit d'une étape vers un logement plus indépendant.

L'accompagnement sera assuré par un travailleur social et un moniteur éducateur, qui seront présents en journée ou en soirée sur le site. Un personnel d'astreinte mutualisé entre les différentes résidences gérées par l'association des cités du secours catholique à Bordeaux sera joignable par les résidents 24 h/24h, 7 jours sur 7.

Les travailleurs sociaux de la résidence assureront les relais nécessaires avec les services de suivi tels que le service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), ainsi que l'hôpital Charles Perrens, situé à proximité, et avec lequel une convention de partenariat est en prévision.

Un espace commun de convivialité de 65 m<sup>2</sup> comprenant une cuisine collective, une salle à manger et un coin activité permettra aux résidents de se retrouver notamment pour des repas communs ou des activités collectives animées par l'équipe de travailleurs sociaux.

Il s'agit de la première résidence de ce type à Bordeaux, et plus globalement en Gironde. Le projet est réalisé sur un terrain qui a été cédé par le Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux à la SA d'HLM Mésolia.

Sa livraison est prévue en 2021.

Le programme comportera trois places de stationnement pour les travailleurs sociaux et les visiteurs. Les résidents ne disposent généralement pas de voitures personnelles à ce stade de leur parcours résidentiel.

Bordeaux Métropole a autorisé le financement de cette opération par décision du 18 décembre 2017.

La Ville de Bordeaux souhaite participer à l'équilibre financier de ce programme selon les modalités du règlement d'intervention en faveur du logement social en vigueur au moment de l'agrément de cette opération.

S'agissant d'un programme de logements spécifiques, le montant de subvention par logement est de 7 000 euros. Cette aide est complétée par une prime de mixité de 3 000 euros par logement car ce projet permet la création de logements conventionnés sur un quartier présentant un déficit de logements sociaux par rapport au reste de la commune (Saint Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux). Le montant total étant plafonné à 300 000 euros par opération.

Montant de la subvention de la Ville :

- Aide socle : 25 logements X 7 000 euros = 175 000 euros ;
- Prime de mixité : 25 logements X 3 000 euros = 75 000 euros

**Soit un total de 250 000 euros.**

Le versement de la subvention pourra être réalisé en 3 fois :

- premier acompte de 50% du montant de la subvention sur présentation par le bénéficiaire : des ordres de services de démarrage des travaux ou du justificatif de versement de l'acompte lié à cette étape du projet prévu dans l'acte de VEFA et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide ;
- deuxième acompte jusqu'à 80% du montant de la subvention sur présentation d'un relevé de dépenses justifiant l'atteinte de 80% de dépenses sur l'assiette subventionnable ;
- solde sur présentation par le bénéficiaire : de la décision de clôture financière de l'opération de Bordeaux Métropole ou de l'Etat, de l'attestation de conformité travaux (hormis pour les VEFA), du justificatif de performance énergétique pour les opérations en acquis-amélioré et de toute autre pièce jugée nécessaire par les services instructeurs de l'aide.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- décider de la participation de la Ville à l'équilibre du financement de cette opération à hauteur de 250 000 euros maximum ;
- créditer la SA d'HLM MESOLIA sur présentation des justificatifs ci-dessus énumérés ;
- imputer cette dépense sur la sous-fonction 72 - nature 20422 du budget de l'exercice en cours.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Alexandra SIARRI**

## Plan de situation

**Programme** : 25 logements (neuf)  
22-28 rue du Professeur Timothée Piéchaud

**Opérateur** : MESOLIA  
**Quartier** : Saint Augustin Tauzin  
Alphonse Dupeux

